

# FICHE D'INSCRIPTION

Année scolaire 2022-2023

- Nouvelle inscription  
 Réinscription

## PARCOURS DECOUVERTE

### IDENTIFICATION FAMILLE :

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

 Téléphone(s) : \_\_\_\_\_

 Adresse mail : \_\_\_\_\_  
(en MAJUSCULE)

### FACTURATION :



- **Règlement :**  comptant  
 trimestriel (octobre – janvier – avril)  
 mensuel (9 fois)  
 libre (de 2 à 8 fois) \_\_\_\_\_ (précisez)

NE PAS FOURNIR DE RÈGLEMENT, VOTRE FACTURE SERA ENVOYÉE PAR MAIL

Les règlements sont à déposer avant le démarrage de l'activité, y compris pour un paiement en plusieurs fois.

- **Modes :**  Chèques bancaires \_\_\_\_\_  Pass culture (Lycée) \_\_\_\_\_  
 Chèques vacances \_\_\_\_\_  BTL (Caf ou Msa) \_\_\_\_\_  
 Chèques collège \_\_\_\_\_  Autre (préciser) \_\_\_\_\_

*Nous n'acceptons pas l'espèce. Les chèques sont acceptés à n'importe quel montant.*

- **Situation Fiscale :** Fournir un avis d'imposition à jour (pas d'attestation CAF).  
*(pour calcul de la tranche de tarification et justificatif de domicile)*

A : \_\_\_\_\_ le : \_\_\_\_\_

Signature :

- Je déclare avoir pris connaissance du « règlement intérieur »
- J'autorise l'école à utiliser mon image ou celle de mon enfant

Vous acceptez le recueil de vos données personnelles utilisables uniquement par notre association à des fins administratives dont l'accès et l'utilisation est strictement limité et sécurisé. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

**ELEVE :***(Si plusieurs membres dans la famille, remplir une nouvelle fiche par élève supplémentaire, uniquement la page 2)*

Nom : ..... Prénom : .....

Date de Naissance : ...../...../.....

Établissement scolaire : ..... Classe (rentrée 2021-2022) .....

**Parcours découverte :****Découverte de tous les instruments** par familles, sur 5 créneaux tournants. Lors de la dernière période en fin d'année, les enfants choisiront leur instrument préféré qui leur sera prêté. **Le mercredi de 10h15 à 11h****Inclus -> chorale junior et éveil ou formation musicale**

Cocher les cases correspondantes à votre choix, le cas échéant :

+  **Chorale junior** : Jeudi 17h15- 18h00 (La Chapelle)+  **Éveil musical (5 - 6 ans)**  
Jeudi 17h-17h45 (La Chapelle)  Mercredi 9h30-10h15 (La Chapelle)**Ou** **Formation Musicale IM1 (7ans et +)**  
 Mercredi 13h30-14h30 (Saint Saturnin) ou  Mercredi 15h-16h (La Chapelle)

Année scolaire : 2022/2023

**Tarifs annuels**

QUOTIENT FAMILIAL	SIVOM De l'Antonnière - La Chapelle St Aubin				Hors secteur			
	≤ 600	De 601 à 900	De 901 à 1300	≥ 1300	≤ 600	De 601 à 900	De 901 à 1300	≥ 1300
<b>ADHESION OBLIGATOIRE (par personne)</b>			6 €			6 €		
<b>Parcours découverte (tous les instruments)</b> + éveil ou formation musicale + chorale junior	153 €	175 €	198 €	219 €	200 €	227 €	257 €	285 €

**Modalités d'inscription :****Veuillez nous retourner le dossier dûment complété à l'école de musique par mail, par voie postale, par l'intermédiaire d'un professeur ou en le déposant à l'école dans la boîte aux lettres de l'école de musique (centre du Val-de-Vray).****NE PAS FOURNIR DE REGLEMENT****Votre facture sera envoyée par voie mail.** Aussi, merci de nous fournir :

- Le dossier complété (pour plusieurs membres de la famille, ne remplir que la page 2 pour les autres membres)
- Une adresse mail parfaitement lisible dans le dossier et valide
- Une copie de votre avis d'imposition (faisant office de justificatif domicile + quotient familial)

**Le règlement correspondant à la facture reçue par mail sera à déposer en septembre dans la boîte aux lettres ou lors des rdv d'inscriptions.**

- Mercredi 6 juillet 2022 de 14h00 à 19h00 au Val-de-Vray
- Mercredi 31 août et 7 septembre de 14h00 à 19h00 au Val-de-Vray
- Lors des forums des associations de l'Antonnière et de la Chapelle St Aubin début septembre

**Toute inscription non réglée au démarrage des cours sera provisoirement suspendue.**

L'Hémiole – école de musique Aigné – La Chapelle St Aubin – La Milesse – Saint Saturnin

Centre du Val-de-Vray – rue de l'église

72650 Saint-Saturnin

02 43 23 91 79

